

## 1 : Présentation générale

Les compétitions Virtual Fantasy de Laval Virtual récompensent les meilleures applications dans le domaine des Technologies et Usages du Virtuel, réalisées par des étudiants et de jeunes chercheurs (doctorants et post-doctorants).

L'inscription à Virtual Fantasy est gratuite ; elle est ouverte jusqu'au 15 février 2017 inclus.

Deux catégories sont proposées : la catégorie "**Temps limité**" sur un sujet imposé, qui se déroule pendant 30h non-stop sur le salon Laval Virtual.

La catégorie "**Demos**", compétition sur un thème libre pour laquelle les participants apportent et exposent leurs applications pendant le salon Laval Virtual.

Le but de ces compétitions est de promouvoir l'utilisation des technologies de la Réalité Virtuelle, de la Réalité Augmentée et de mettre en avant les potentiels usages de celles-ci.

## 2 : Participants

Peuvent participer : Les jeunes chercheurs (doctorants et post-doctorants) de laboratoires de recherche publics ou privés, de tous les pays du monde; les étudiants d'établissements scolaires tels que : grandes écoles, universités ou équivalents dans tous les pays du monde.

Chaque établissement ou laboratoire peut inscrire une ou plusieurs équipes, selon les places disponibles. Une équipe peut être inscrite pour plusieurs compétitions.

Chaque équipe sera composée d'un maximum de quatre participants.

**Les compétiteurs inscrits au concours ReVolution ne peuvent pas s'inscrire simultanément dans la catégorie "Demos" de Virtual Fantasy.**

Laval Virtual se réserve le droit d'écarter la candidature d'une équipe s'il n'y a plus de places disponibles en se basant sur la date de l'inscription de celle-ci notamment, pour les deux compétitions Virtual Fantasy.

## 3 : Conditions générales

Ce règlement et les sujets des concours sont susceptibles d'évoluer pour tenir compte des contraintes d'organisation ou de cohérence, sous condition d'en informer les participants déjà inscrits.

Les décisions des jurys sont sans appel.

Les participants acceptent la cession à Laval Virtual des droits de médiatisation de leur personne et de leurs réalisations.

## 4 : Inscriptions

L'inscription suppose l'acceptation sans réserve du présent règlement.

L'inscription à Virtual Fantasy est gratuite ; elle est ouverte jusqu'au 15 février 2017 inclus.

Virtual Fantasy accueille 14 équipes pour la catégorie "Demos", 15 seront sélectionnées pour la catégorie "Temps limité".

L'inscription requiert la désignation d'un enseignant permanent de l'établissement d'appartenance de la majorité des étudiants. Il sera le référent de l'équipe inscrite. Cet enseignant ne fait pas partie des 4 membres (maximum) de l'équipe et ne participe pas effectivement aux compétitions. Les organisateurs de Laval Virtual ne prennent pas en charge les frais du dit enseignant. Sa présence sur place n'est pas obligatoire mais recommandée.

L'inscription dans la catégorie "temps limité" requiert la désignation d'un coach (professionnel, enseignant, ancien élève...). Le coach constitue le cinquième membre de l'équipe, il apporte son expertise et son savoir-faire (développement, infographie, communication, usage...). En contrepartie le coach recevra un accès gratuit au salon ainsi qu'aux conférences scientifiques.

Les étudiants participant dans la catégorie "Temps limité" sont nourris et logés par les organisateurs de Laval Virtual du 20 au 22 mars inclus. L'équipe remportant la compétition ainsi que celle remportant la mention coup de cœur devront exposer leurs applications jusqu'à la fermeture du salon le 26 mars.

Les étudiants participant dans la catégorie "Demos" sont logés par les organisateurs de Laval Virtual du 22 au 26 mars.

Seule une équipe par établissement peut s'inscrire dans la catégorie "Temps limité". Les suivantes seront sur liste d'attente, en cas de désistement ou de place disponible.

Aucun remboursement des frais de déplacement pour se rendre jusqu'à Laval n'est prévu. Chaque équipe a la possibilité de trouver un sponsor financier couvrant leurs frais de déplacement. En contrepartie le logo du dit sponsor sera affiché dans l'espace de travail de cette équipe. Les équipes étrangères pourront éventuellement, sur demande, bénéficier d'une aide financière forfaitaire de la part des organisateurs pour couvrir une partie de leurs frais de déplacement.

L'inscription se fait en ligne, sur le site Internet de Laval Virtual. Il est néanmoins possible d'envoyer un formulaire papier, avec les coordonnées des participants, ainsi que le présent règlement signé, à l'adresse suivante :

Laval Virtual 6 rue Léonard de Vinci CS 20119 53001 LAVAL Cedex

## 5 : Virtual Fantasy Demos

La catégorie "Demos" est une compétition sur un thème libre et pour laquelle les participants apportent et exposent, pendant tout le salon Laval Virtual (mercredi 22 mars 2017 à 9h au dimanche 26 mars 2017 à 18h), l'application qu'ils ont développée au préalable. Cette application utilise et met en valeur certaines Technologies et Usages du Virtuel.

L'équipe participante s'inscrit et présente l'application qu'elle souhaite exposer durant Laval Virtual. - La Commission de sélection accepte ou refuse l'inscription de l'équipe après analyse de sa proposition. Les critères de la Commission sont basés sur l'intérêt et la créativité de la réalisation ainsi que sur sa cohérence avec le salon Laval Virtual (par exemple, des applications violentes ou à caractère pornographique seront systématiquement écartées).

L'admission des réalisations dans la catégorie "Demos" est délibérée sans appel par la Commission de sélection.

Les équipes retenues pour participer dans les catégories "Demos" s'engagent à venir exposer leur application sur l'espace qui leur aura été attribué sur le salon Laval Virtual du mercredi 22 mars 2017 à 9h au dimanche 26 mars 2017 à 18h. Au moins un membre de l'équipe inscrite sera présent en permanence sur cet espace pour présenter l'application aux visiteurs du salon et aux membres du Jury. - Les équipes apporteront tout le matériel nécessaire au fonctionnement de leur application (rallonges et multiprises également).

Les organisateurs mettront à la disposition de chaque équipe inscrite dans la catégorie "Demos" un espace d'exposition de 3m sur 3m, la projection sera possible. En outre, les organisateurs fourniront également une table de 60cm par 60cm, ainsi que trois chaises par équipe.

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de toute défaillance technique de l'application, d'absence d'un matériel particulier ou de vols commis sur l'espace d'exposition.

**Livrables :** Une vidéo illustrant l'application (2 minutes maximum en .mp4).

## 6 : Virtual Fantasy Limited Time

La catégorie "Temps limité" est une compétition pour laquelle le thème est imposé et pour laquelle les participants développent, pendant le salon Laval Virtual, une application originale avec leurs propres matériels informatiques et logiciels. Un kit de matériels et d'accessoires pourra en outre être fourni par l'organisateur. Le jury tiendra compte dans ses critères de son bon usage.

Le thème de la compétition sera dévoilé aux compétiteurs le mardi 21 mars à 10h.

Les équipes inscrites pour participer à la catégorie "Temps limité" s'engagent à venir développer leur application du mardi 21 mars 2017 à 10h00 au mercredi 22 mars 2017 à 16h00. L'équipe remportant la compétition ainsi que celle remportant la mention coup de cœur devront exposer leurs applications jusqu'à la fermeture du salon le 26 mars.

Le kit de matériels et d'accessoires sera dévoilé le jour J, avant le début de la compétition.

Les organisateurs fourniront également une table de 120cm de diamètre, ainsi que quatre chaises par équipe.

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de toute défaillance technique des matériels et logiciels fournis, d'absence d'un matériel particulier ou de vols commis sur l'espace d'exposition.

**Livrables :** Une vidéo illustrant l'application développée en 30h (2 minutes maximum en .mp4).

## 7: Les prix

Chaque compétition sera dotée de prix d'une valeur non négligeable offerts par nos partenaires.

Les jurys et les organisateurs se réservent le droit d'attribuer les prix de manière à récompenser le mérite des meilleures équipes.

Les équipes gagnantes des catégories "Demos" et "Temps limité" recevront un Trophée Laval Virtual le jeudi 23 mars 2017 à 19h00 lors de la Cérémonie officielle de remise des **Laval Virtual Awards** devant 600 professionnels.

L'une des équipes participant à la catégorie "Demos" sera invitée au Japon pour participer à la finale de la compétition mondiale IVRC. La sélection du projet gagnant est faite par le comité IVRC. Le comité IVRC définit également les conditions de l'invitation.

## 8 : Le jury

Les jurys de Virtual Fantasy sont composés de professionnels de la Réalité Virtuelle et des nouvelles technologies, de spécialistes de différents domaines et de personnalités nationales ou internationales. Le choix des vainqueurs ne pourra être contesté par les candidats.

Le jury de la catégorie "Demos" sélectionnera 5 finalistes grâce aux vidéos soumises lors de l'inscription des équipes. Les finalistes seront dévoilés lors du salon et leurs applications seront testées par le jury afin de déterminer les vainqueurs de la compétition.

Le jury de la catégorie "Temps limité" sera composé de 3 groupes. Chaque groupe testera 5 applications et déterminera une équipe finaliste. Tous les membres du jury testeront alors les applications des finalistes afin de déterminer les vainqueurs de la compétition.

Le résultat des délibérations des jurys sera annoncé le jeudi 23 mars 2017 à partir de 19h au théâtre de Laval.